

Bonjour,

6211-04-054

Voici quelques questions pour le Président, M. Pierre André :

Questions BAPE, le 24 mai 2012

1. M. le Président, l'ancienne Ville de la Baie a décrété par le passé que tous nos lots seraient désormais en zone industrielle. Nous aimerions savoir à quelle date cette décision fut prise et si ce fut à l'époque une décision officiellement entérinée par le conseil de la ville ou tout simplement par le service d'urbanisme (lots 438, 454, 464).

2. M. le Président, considérant qu'une ville ne peut émettre des avis de réserve pour plus de 4 ans auprès d'un citoyen pour retenir un terrain lui appartenant (i.e. 2 avis consécutifs de 2 ans chacun); considérant que tous nos lots ont été placés en zone industrielle depuis une bonne vingtaine d'années, sachant ainsi toute activité et développement légitimes, pourriez-vous nous dire si la ville, le port, ou toute autre instance légitime nous a fait une offre d'achat officielle avant la 1^{ère} visite de Monsieur Pierre Doré, le 29 sept. 2005 ?

3. M. le Président, toujours en évoquant cette visite officielle de Monsieur Doré, ce fameux 29 sept. 2005, et sachant qu'il est un professionnel de l'évaluation et qu'il avait pris au préalable toutes les informations requises (arpenteur, bureau de publication des droits), pourquoi a-t-il sciemment omis 40% de notre surface, i.e. env. 63 ha., sur son rapport officiel ?

4. M. le Président, toujours lors de la même visite de Monsieur Doré, le 29 sept. 2005, il nous a affirmé que nos voisins immédiats, messieurs Pierre Simard et Claude Gendron ne recevraient pas d'offre pour l'acquisition de leur propriété puisqu'ils ne faisaient pas partie des plans de développement du Port. Pourtant, leurs propriétés respectives sont non loin de la nôtre (pour ce qui est de la résidence), et dans le même axe. J'aimerais donc savoir quelle logique sous-tendait alors l'acquisition de notre propriété puisqu'il a même été admis lors de la soirée d'audience que nos lots dans l'environnement de notre maison n'avaient plus de justification d'être retenus en zone industrielle.

5. En août 2009, 4 années plus tard, mon conjoint a pris l'initiative de communiquer avec Monsieur Doré, l'invitant pour une nouvelle rencontre et en lui mentionnant de bien profiter de cette opportunité (nous espérions alors qu'il aurait amendé son rapport). Mon conjoint lui avait alors dit au tél. de bien saisir cette occasion en mentionnant : « ...c'est une perche que nous vous tendons ». La rencontre a donc débuté et mon

conjoint s'est rendu compte que le rapport de Monsieur Doré était encore faussé et il lui a alors demandé : « c'est le même cahier d'évaluation qu'en 2005 ? » Et ce dernier a répondu par l'affirmative : « oui, c'est le même cahier qu'en 2005 ». Nous avons alors mis fin à la rencontre...

Peu après, le 6 nov. 2009, Monsieur Doré nous a fait parvenir une lettre disant qu'il corrigerait « une erreur de superficie » et que l'administration portuaire ne ferait « pas de nouvelle offre sur notre propriété » et qu'il demeurait à notre disposition pour poursuivre les discussions.

M. le Président, lors de sa visite initiale, M. Doré se disait mandaté par Promotion Saguenay, est-ce que cette créature de ville Saguenay est au courant de tout ce galimatias ? Et, est-ce que la haute administration de cette ville, et plus particulièrement le Maire Tremblay, à titre de président du conseil d'administration de Promotion Saguenay, est au courant de toute cette procédure, sachant que cette lettre n'a été envoyée en copie qu'à Monsieur Alain Bouchard, le directeur du port ?

6. Dans cette même lettre du 6 nov. 2009, Monsieur Doré nous mentionnait en parlant de « sa cliente,... Administration Portuaire du Saguenay et son conseil d'administration », que notre volonté « à conserver des liens » avec notre propriété ne « ...convient absolument pas à sa cliente », or dans les faits, nous n'avons plus de lien satisfaisant avec l'arrière de notre propriété (la plus grande surface), et ce, depuis l'établissement unilatéral et sans aucun avis de l'érection de la clôture dite de sécurité nationale, à l'automne 2004. Sur le site web du gouvernement fédéral, à la même époque, on mentionnait que cette loi serait appliquée dans le plus grand respect des propriétés des individus.

M. le Président, que compte faire l'administration portuaire pour remédier à cette situation et ce, dans les plus brefs délais ? ...sachant qu'actuellement, il nous faut faire un détour de plus de 5 km. pour atteindre notre fond de terre.

7. M. le Président, tous les spécialistes de la question s'accordent à dire qu'une exposition à un stress prolongé peut créer des dommages permanents à la santé mentale et physique d'un individu, est-ce que les chercheurs de la Commission peuvent nous fournir des données récentes sur le sujet ?
8. M. le Président, il est connu que notre propriété a été décrétée zone industrielle depuis une bonne vingtaine d'années par les autorités municipales, comment se fait-il que nous ayons été les seuls à subir ce zonage et peut-on parler ici d'expropriation déguisée ?

9. M. le Président, sur nos lots, nous retrouvons beaucoup de très belles fleurs dignes d'intérêt. Est-ce que ces fleurs bénéficient d'un statut spécial? Le sabot de la vierge, le trille rouge, le trille ondulé, le trille penché, la clintonie boréale et la corydale toujours verte.

10. On retrouve sur notre propriété une riche faune ailée, en permanence ou en migration, particulièrement le Grand Pic et le merle Bleu d'Amérique ainsi que la chouette lapone. Qu'en est-il du statut de ces oiseaux ?

Bien à vous,

Danielle Mackin